

Formulaire indicatif :

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
EPCI ou commune compétente en matière de PLU Nom et coordonnées de l'EPCI ou de la commune compétente (adresse postale et email)	Communauté de Commune du Pays de Mormal 18 rue Chevray 59530 Le Quesnoy
Nom et coordonnées de la personne à contacter (adresse postale et email)	
Document concerné	<input type="checkbox"/> Carte Communale <input type="checkbox"/> PLU <input checked="" type="checkbox"/> PLUi <input type="checkbox"/> PLUi valant PLH
Procédure concernée	<input type="checkbox"/> Élaboration <input type="checkbox"/> Révision <input type="checkbox"/> Mise en compatibilité <input checked="" type="checkbox"/> Modification de Droit Commun
Date de délibération prescrivant la procédure.	01/02/2022
Date du débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	
Si un document existait précédemment, quel est son type et sa date d'approbation ?	PLUi approuvé le 29/01/2020, révisé et modifié le 24/11/2021
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Renseignements sur le territoire concerné	
Commune(s) concernée(s)	Landrecies Villers-Pol Gommegnies Jenlain Mecquignies Maresches Hargnies
Nombre d'habitants concernés (source INSEE)	48 392 habitants (Source : INSEE 2018)
Superficie du territoire concerne (en hectares)	46 600 ha
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) <input checked="" type="checkbox"/> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : précisez SAGE de l'Escaut, SAGE de la Sambre <input checked="" type="checkbox"/> SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) <input type="checkbox"/> Plan de Déplacement Urbain (PDU) <input type="checkbox"/> Programme Local de l'Habitat (PLH) <input type="checkbox"/> Plan Climat Énergie Territorial (PCET) <input checked="" type="checkbox"/> Parc Naturel Régional (PNR) : précisez lequel PNR de l'Avesnois <input type="checkbox"/> Autres :

Projet d'aménagement de la commune
Quelles sont les orientations formulées dans le PADD? <i>Fournir le PADD du document concerné.</i>

Objectif n°1: Profiter du positionnement et du cadre de vie	4
Objectif n°2: Veiller à l'équilibre du territoire	4
Objectif n°3: Communiquer sur l'avenir du Pays de Mormal.....	5
S'appuyer sur les atouts du Pays de Mormal pour développer l'économie locale.....	7
Orientation 1: Renforcer l'attractivité économique du territoire.....	7
Orientation 2: Placer le tourisme au cœur du développement économique intercommunal.....	9
Orientation 3: Conserver le dynamisme de l'activité agricole	11
Préserver les richesses des patrimoines naturel et culturel.....	13
Orientation 1: Protéger les milieux naturels	13
Orientation 2: Tenir compte du réseau hydrographique et des milieux humides associés.....	15
Orientation 3: Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques.....	17
Maîtriser le développement urbain	20
Orientation 1: Conforter l'attractivité du Pays de Mormal.....	20
Orientation 2 : Veiller à une gestion économe du foncier	23
Orientation 3: Allier développement urbain et mobilités.....	24

Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ?

Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ?

Dans un second temps, **l'objectif sera de conserver la dynamique démographique positive du territoire. Dans ce cadre, la croissance envisagée à l'horizon 2036 est de 4%, conformément aux réflexions engagées à l'échelle de l'arrondissement.** Une augmentation de 1 900 habitants environ est estimée.

Description des différents projets prévus dans le cadre du projet de document d'urbanisme (description des projets et des zones ouvertes). *Vous pouvez pour cela vous aider du tableau proposé en annexe 3*

- Commune de Landrecies : reclasser en zone UB, les zones UL de la commune ;
- Commune de Villers-Pol : classer en zone A la parcelle OB 515 et supprimer l'OAP inhérente à la parcelle ;
- Commune de Gommegnies :
 - Déclassement de la zone 1AUp du centre bourg en secteur Nb, suppression de l'OAP ;
 - Classement des parcelles OB 1092, OB 1093 et OB 52 en zone agricole ;
- Commune de Jenlain : suppression de l'OAP sectorielle JEN01 et de l'OAP densité qui l'accompagne ;
- Commune de Mecquignies : classement des parcelles A 328 et A 700 en zone Nb ;
- Commune de Hargnies : modification de l'OAP HAR01 en réduisant de moitié la dominante habitat. La partie plus concernée par la vocation habitat sera classée en zone Nb ;
- Commune de Maresches : classement d'une partie de la parcelle ZD 83 en zone Nt afin d'accueillir une aire de stationnement de camping-car. Modification du règlement de la zone Nt afin d'autoriser précisément les aires de camping-car. Il sera supprimé la mention « strictement lié aux camping existants à la date d'approbation du PLUi » ;

Le projet de document d'urbanisme sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) **ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?** (ex : zonage d'assainissement) ?

Si oui, préciser

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Mormal fait l'objet d'une révision allégée parallèlement à cette modification de droit commun.

Le projet est-il concerné par :

Un SCoT ? Un schéma de secteur ?

Si oui lesquels ?

Ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi Grenelle 2 ? (*effet de serre, qualité de l'air, de l'eau et des sols, restauration et protection de la biodiversité, etc*)

Le projet est concerné par le SCoT Sambre-Avesnois approuvé en 2017 et élaboré selon les dispositions de la loi Grenelle.

Un SDAGE et/ou SAGE ? Si oui le(s)quel(s) ?

Oui, le SDAGE Artois-Picardie, le SAGE de l'Escaut et le SAGE de la Sambre.

Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Si oui pour quelle(s) raison(s).

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Une cartographie superposant les zones de projets avec les zones à enjeu environnemental sera utilement jointe.

Consommation d'espace et étalement urbain

Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?

La procédure de modification de droit commun n'est pas concernée par ces éléments.

Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?

Le projet est vertueux en termes de consommation d'espace car il rend de nombreuses parcelles en zone agricole et naturelle et réduit ainsi les possibilités de construction au sein du territoire.

Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire ? Si oui :

Quelle est approximativement la superficie consommée ?	
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).	

Quelles sont les possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant:		
	Potentialités	Utilisées dans le projet
Dents creuses		
Logements ou locaux vacants		
Changements d'usage		
Renouvellement urbain		

Les projets du document recoupent-ils les zones suivantes ou en sont-ils frontaliers ? Quelles sont les caractéristiques de ces zones ?			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :		Incidences décelées	Mesures proposées
Zones agricoles ou naturelles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Parcelles localisées sur des zones cultivées et des prairies permanentes	Les modifications apportées à ces parcelles permettront de les reclasser en zone naturelle et agricole. L'artificialisation de ces parcelles est donc limitée.
Continuités écologiques et patrimoine naturel			
Zones Natura 2000 dans un rayon de 20km à la commune (préciser le type, l'appellation, le code et la distance à la commune)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Zones spéciales de Conservation : - FR3100509 - FR3100507 - FR3100512 - FR2200387 - FR3100511 Zones de Protection Spéciale : - FR3112001 - FR3112005	Les modifications apportées aux parcelles ne porteront pas atteinte aux zones Natura 2000. Les modifications ont pour objectif de rendre plusieurs parcelles en zone agricole ou naturelle.
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) (préciser le type, la dénomination et l'identifiant national),	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	ZNIEFF de type I : - 310007223 - 310013251 ZNIEFF de type II : - 310013702 - 310013729 - 310013731	Plusieurs parcelles concernées par la procédure de modification de droit commun sont inscrites dans des ZNIEFF. Les modifications apportées à ces parcelles sont : - Le reclassement en zone Nb - La réduction d'un périmètre d'OAP - Le classement en zone A - Et des changements de vocation en zone U
Zone importante pour la conservation des oiseaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

(ZICO) (préciser la dénomination et l'identifiant national),			
Zones faisant l'objet d'arrêté préfectoral de protection biotope	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'ensemble des parcelles concernées par les modifications sont inscrites dans le parc naturel régional de l'Avesnois (FR8000036).	Les modifications apportées aux parcelles ne porteront pas atteinte au parc naturel régional. Les modifications ont pour objectif de rendre plusieurs parcelles en zone agricole ou naturelle.
Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Deux projets sont localisés au sein d'un réservoir de biodiversité de type « autres milieux » du SRCE. Les autres projets ne se situent pas au sein de réservoir et / ou corridors recensés par le SRCE.	Ce projet n'impactera pas le réservoir de biodiversité car il vise à réduire la zone à urbaniser et a en reclasser une partie en zone naturelle.
Réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'ensemble des parcelles concernées par les modifications sont inscrites dans le parc naturel régional de l'Avesnois (FR8000036). Les projets se situent à distance des réserves naturelles régionales recensées au sein de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.	Les modifications apportées aux parcelles ne porteront pas atteinte au parc naturel régional. Les modifications ont pour objectif de rendre plusieurs parcelles en zone agricole ou naturelle.
Espace Naturel Sensible (ENS)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Autres :			
Patrimoine culturel et paysager			
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologiques) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Sites classés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Sites inscrits	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Patrimoine paysager selon l'atlas du paysage			
Monuments historiques sur la commune et dans un rayon de 500m	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou sites patrimoniaux remarquables	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Autres :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Préservation des ressources en eau			

Zones à dominante humide du SDAGE et/ou zones humides du SAGE et/ou zone identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	En cas de constructibilité en zone à dominante humide, caractériser et délimiter la zone humide et fournir la cartographie correspondante	
Points de captage d'eau potable et les périmètres de protection associés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Fournir le cas échéant l'arrêté de DUP	
Un zonage d'assainissement des eaux usées (ou projet de zonage ¹) est-il en vigueur? Si oui, avez-vous prévu sa révision ? Si non, avez-vous prévu son élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Rappel : le zonage d'assainissement est une annexe obligatoire au PLU. Nota bene : l'élaboration et la révision du zonage d'assainissement des eaux usées ou pluviales doivent faire l'objet d'un dossier d'examen au cas par cas à déposer à l'autorité environnementale de la DREAL HdF	
Un zonage d'assainissement des eaux pluviales (ou projet de zonage ²) est-il en vigueur? Si oui, avez-vous prévu sa révision ? Si non, avez-vous prévu son élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Rappel : le zonage d'assainissement est une annexe obligatoire au PLU. Nota bene : l'élaboration et la révision du zonage d'assainissement des eaux usées ou pluviales doivent faire l'objet d'un dossier d'examen au cas par cas à déposer à l'autorité environnementale de la DREAL HdF	
Quel(s) est (sont) le(s) type(s) d'assainissement utilise(s)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Fournir le cas échéant le schéma d'assainissement Assainissement non collectif	
Capacités d'alimentation en eau et d'assainissement pour assurer les besoins présents et futurs de la population	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Indiquer les ressources en eau et la (les) station(s) d'épuration	
Schéma et modalités de gestion des eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Risques et nuisances			
Zones exposées aux risques inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel (BASIAS ³).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Préciser le niveau d'aléa et si un PPR a été approuvé Risque inondation par remontée de nappe : débordement de nappe et inondations de cave d'aléa faible à moyen. Risque de mouvement des	

¹Le zonage d'assainissement est soumis à un examen au cas par cas (R122-17 II 4° du code de l'environnement)

²Le zonage d'assainissement est soumis à un examen au cas par cas (R122-17 II 4° du code de l'environnement)

³BASIAS : Base de données des sites industriels et activités de service

		argiles : aléa faible à moyen. Proximité de sites BASIAS et ICPE.	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Trois parcelles de projets soumises à un des voiries bruyantes de catégorie 2 et 3.	Ces parcelles n'accueillent pas de projet d'habitat.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nuisances sonores dues aux voiries.	
Zones comportant des sols pollués (BASOL ⁴)?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Autres :			
Air, énergie, climat			
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Plan en cours de révision	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et/ou le plan climat énergie territorial (PCET) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Parc éolien ou parc photovoltaïque existant ou en projet ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

**Éléments complémentaires
que le pétitionnaire souhaite communiquer (facultatif)**

⁴BASOL : Base de données sur les sites et les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif

Annexe 1 : modèle de lettre de saisine

XXXX

Monsieur le Maire de XXX /M le Président de

à

**Mission Régionale d'Autorité Environnementale
des Hauts de France**

DREAL Hauts de France
44, rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

ae-iddee.dreal-npdcp@developpement-durable.gouv.fr

A, le

Objet : Élaboration/révision du Plan Local d'Urbanisme/... de (code postal)
Saisine de l'Autorité Environnementale

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour instruction par le service de l'autorité environnementale de la DREAL Hauts-de-France, la demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale, concernant (l'élaboration/révision/...) du (PLU/PLUi/CC) de la (commune/communauté de commune/...) de

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Cachet et signature du pétitionnaire

Annexe 2 : Documents à fournir avec le formulaire (selon le cas)

Annexes		
Élaboration ou révision (article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale		<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration		<input checked="" type="checkbox"/>
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur		<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 3 : Exemple de tableau récapitulatif des projets

